Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260226-DEL_09_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°09 – 2026

Date de convocation :
11 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*11*
Absents représentés :	*2*
Absente :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-six février à dix-sept heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, M. Ernest LE JOSSEC M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Françoise COBIGO, M. Philippe LANNIC, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :
Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Eric POSSEME

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Caroline KLEIN

Mme Françoise COBIGO a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Budget Primitif 2026 – Logements sociaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et la prévision d'affectation sur l'exercice 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 des logements sociaux équilibré en section de fonctionnement et affichant un suréquilibre en recettes d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 des logements sociaux équilibré en section de fonctionnement et affichant un suréquilibre en recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	60 000,00€	60 000,00€
INVESTISSEMENT	93 000,00€	99 000,00€

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)